



## Cluster Tourisme de Mémoire

### Charte d'engagement

#### Club Promotion "D-Day Normandie 1944"

Etablissement :	Comité Régional de Tourisme de Normandie
Responsable :	Représentant : Jean-Louis LAVILLE, Directeur



## 1. Parties concernées

La présente charte engage :

*d'une part :*

**Le Comité Régional de Tourisme de Normandie (CRT) agissant en tant que co-animateur du Cluster Tourisme de Mémoire.**

*et, d'autre part :*

L'établissement (enseigne) .....

Raison Sociale (s'il y a lieu) .....

Représenté par Mme - Melle - M. ....

Fonction .....

Adresse .....

Téléphone ..... Fax .....

E-mail .....

**En tant que membre du Cluster Tourisme de Mémoire.**

## 2. Objet et fonctionnement du Club

**Le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la Région Normandie co-animent le Cluster, qui regroupe des acteurs de la filière « Tourisme de mémoire » volontaires.** Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Contrat de Destination « Tourisme de Mémoire en Normandie », signé par l'Etat et les parties prenantes de cette filière touristique.

Les établissements volontaires, contribuant au développement du Tourisme de Mémoire et conscients de la nécessité de se mobiliser ensemble pour développer l'offre touristique mémorielle de la Normandie, décident de s'engager à travers ce Cluster. **Les établissements adhérents bénéficient de l'image, de la dynamique, d'accompagnements spécifiques mis en place par la Région Normandie, le CRT Normandie ou par d'autres partenaires.**

L'établissement signataire de la Charte accepte les règles de fonctionnement, ainsi que les conditions administratives et techniques décrites dans ce document et dans le formulaire d'adhésion ou de renouvellement qui l'accompagnera.

Le cluster réunit chaque année une Assemblée Générale dont sont membres de droit l'ensemble des adhérents au Cluster signataires de la présente charte, ainsi que les partenaires institutionnels.

Le cluster dispose des animateurs mis à disposition par la Région et le CRT, d'un budget et

d'un programme d'actions spécifiques.

Les membres sont associés à la préparation et à la mise en œuvre du programme d'actions du cluster.

Le suivi opérationnel du cluster est assuré par un comité de pilotage.

Ce Comité de Pilotage est composé de la manière suivante :

- Un représentant de la Région,
- Un représentant du Comité Régional de Tourisme de Normandie,
- Un représentant de chaque CDT concerné
- Des représentants des sites et des acteurs de la filière.

Il est co-animé par la Région Normandie et le CRT.

### 3. Engagements de l'adhérent

L'adhérent au Cluster «Tourisme de Mémoire » s'engage à :

#### *Réglementation*

- Etre à jour de ses cotisations fiscales et sociales,
- Etre en conformité avec la législation et les normes en vigueur relatives à l'activité concernée, notamment en termes d'hygiène et de sécurité,
- Présenter, sur demande, les documents attestant de la conformité de l'établissement aux règles d'hygiène, de sécurité, d'accueil des personnes handicapées et de respect de l'environnement.

#### *Engagements contractuels*

- Respecter la présente Charte,
- Adhérer et retourner le formulaire d'adhésion appelé chaque année par le Comité Régional de Tourisme de Normandie ; l'établissement ou le prestataire pouvant librement quitter le Club chaque année dans les conditions fixées à l'article 8,
- Ne pas revendiquer l'appartenance au Cluster « Tourisme de Mémoire » durant une demande en cours d'instruction ou après départ volontaire ou exclusion.
- Fournir les statistiques annuelles détaillées demandées par le Comité Régional ou la Région.

#### *Implications*

- Mettre en évidence auprès de la clientèle, les supports de communication du Club
- Participer :
  - Aux mises à jour annuelles des éléments pratiques et touristiques (en vue des éditions, du site web, etc)
- Informer chaque collaborateur de l'engagement de l'établissement dans le Cluster et associer l'ensemble du personnel au maintien des engagements pris.

#### **La signature de la présente Charte n'entraîne pas en elle-même d'engagement financier.**

Seule la participation au Club Promotion est conditionnée par le versement d'une cotisation. Par ailleurs des participations financières peuvent être décidées pour la

réalisation du programme d'action annuel. Le montant annuel de la **participation** est fixé en **Assemblée Générale**.

(Voir formulaire d'adhésion ou de renouvellement)

## 4. Déroulement de l'admission

### Instruction des candidatures

- L'adhésion au Cluster suppose une demande d'adhésion et un accord écrit de la Commission d'Agrément
- Le CRT de Normandie étudie l'admissibilité des candidatures, la principale condition étant de faire partie de la filière Tourisme de Mémoire en Normandie ou au bénéfice de la Normandie

### Modalités d'admission

Les candidatures d'adhésion ou de renouvellement sont étudiées par la Commission d'Agrément qui statue sur celles-ci.

Composition :

- 7 représentants institutionnels (CRT, Région et 5 CDT)
- 4 représentants de lieux de visites à billetterie, élus parmi les membres du Comité de Pilotage. Le mandat est d'une durée de 2 ans. L'élection se déroule chaque année impaire à l'occasion de la réunion du Comité de Pilotage.

Missions :

- Etudier et valider toutes les demandes d'adhésion ou de renouvellement,
- Demander des informations complémentaires si elle les juge nécessaires
- Organiser un entretien avec les responsables et les collaborateurs si elle le juge nécessaire,
- Rédiger les compte-rendus,
- Statuer sur les admissions ou les refus (avec motivation de la décision)
- Sur proposition du Comité de Pilotage, la Commission d'Agrément sera en mesure de définir des sites ou des lieux incontournables, en terme d'image et de fréquentation, et n'étant pas candidat à l'adhésion au Cluster.

Elle se réunit au minimum une fois par an à l'initiative du CRT de Normandie.

## 5. Suivi et reconduction

### **Motifs de réexamen**

- Changement de dirigeant
- Dégradation ou destruction totale ou partielle de l'établissement

- Travaux, extension, rénovation
- Non-conformité à la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène
- Accumulation de réclamations
- Perte du droit d'usage d'une marque qualité reconnue par le Plan Qualité Tourisme <sup>TM</sup>.

### **S'agissant de la reconduction de la charte**

La présente charte d'engagement lie les deux parties signataires jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Sa reconduction est tacite par année civile pour une période indéterminée sous la condition suspensive du renouvellement des financements de la Région et du CRT.

Le CRT de Normandie informera, lors du renouvellement de l'adhésion, l'établissement contractant des évolutions de tarif et de conditions générales pouvant intervenir à dater du 1er janvier de l'année suivante.

## **6. Confidentialité**

Tous les intervenants du Cluster sont tenus d'observer une réserve professionnelle dans la divulgation des informations dont ils sont détenteurs sur le fonctionnement du Cluster.

## **7. Modifications**

Le CRT de Normandie se réserve le droit de modifier le contenu de cette charte, en accord avec les membres réunis en Assemblée Générale, pour l'adapter aux dispositions légales, en notifiant ces modifications dans un avenant adressé, par courrier ordinaire en double exemplaire, à l'établissement, dont l'un sera à retourner daté et signé.

## **8. Conditions de résiliation**

### Résiliation

Le présent engagement pourra être résilié à la date anniversaire du renouvellement de l'engagement sous réserve du respect d'un préavis de deux mois par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31 octobre de chaque année. En cas de résiliation, les établissements signataires s'engagent à mener à terme leurs actions en cours et à verser, le cas échéant, l'intégralité des sommes dues au titre de l'année en cours. La cotisation versée pour une année est forfaitaire et ne peut être remboursée même en cas de démission en cours d'année.

### Cessation d'activité

Le présent engagement pourra également être résilié par anticipation en cas de liquidation ou redressement judiciaire ou fermeture de l'établissement signataires.

Fait en deux exemplaires,

A ..... le .....

Pour l'établissement adhérent,

Le Responsable

Pour le CRT de Normandie

Le Directeur